



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Chêneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	14/04/2021 à 18h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2021-03
État du document	-

Présents	Thierry Boin Éric Debosque à 18h45 Frédéric Douchet (distanciel à 18h40) Sylvie Dubromel Charles Ferté	Francis Hutin Jérôme Liénard Patricia Lucot Laure Médot (distanciel à 20h05) Bertrand Pointier Nicolas Rébérot
Absent(s) excusé(s)	Gwenaëlle Dauce ; Marc Guérin ; Nathalie Faccioli	
Absent(s)	Axel Destrez	
Procuration(s)	Nathalie Faccioli à Patricia LUCOT Marc Guérin à Nicolas RÉBÉROT	
Secrétaire de séance	Francis HUTIN	
Début de la séance	18h30	
Fin de la séance	21h30	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	11
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2021

Date d'affichage : 10 avril 2021

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 15 mars 2021, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le mercredi 17 mars 2021 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 10 avril 2021, nous, Nicolas RÉBÉROT, Maire de Ressons-le-Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le mercredi 14 avril 2021 à 18h30, à la salle du conseil.

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons-le-Long, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, en séance ordinaire pour le mercredi 14 avril 2021 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas RÉBÉROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 15 mars 2021.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Francis HUTIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En raison du contexte sanitaire, la séance s'est tenue en mode mixte, le distanciel se tenait via le lien ci-dessous :

<https://mairieressons-myfr.3cx.net/open/012bec920795f3ef0e200fb0e1b37403ebee703>

1 – Finances

- 11 – Budget
 - 111 – Compte de gestion 2020
 - 112 – Compte administratif 2020
 - 113 – Affectation des résultats 2020
 - 114 – Budget primitif 2021
 - 115 – Vote des taux 2021
- 12 – Subventions aux associations et CCAS
- 13 – Tarifs ALAE/ALSH
- 14 – Indemnités budget trésorier
- 15 – Emprunt MT ou CT

2 – Vie municipale

- 21 – PEdT
- 22 – Suppressions de postes

3 – Intercommunalité

- 31 – Avis sur PLH
- 32 – PLUi et ZNT

4 – Personnel

- 41 – Mission harcèlement CDG02

5 – Questions diverses

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas RÉBÉROT	20210414-055-01	Examen DIA		
Nicolas RÉBÉROT	20210414-056-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire		
Nicolas RÉBÉROT	20210414-057-03	Compte de gestion 2020	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20210414-058-04	Compte administratif 2020	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 2 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20210414-059-05	Affectation des résultats 2020	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20210414-060-06	Budget primitif 2021	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20210414-061-07	Vote des taux	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité

Patricia LUCOT	20210414-062-08	Subventions aux associations	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Patricia LUCOT	20210414-063-09	Subvention au CCAS	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Jérôme LIÉNARD	20210414-064-10	Tarifs ALAE/ALSH	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20210414-065-11	Indemnité budget trésorière	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20210414-066-12	Emprunt MT ou CT	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Jérôme LIÉNARD	20210414-067-13	PEdT	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20210414-068-14	Suppression de postes	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20210414-069-15	Avis sur PLH	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20210414-070-16	Mission harcèlement CDG02	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20210414-071-17	Subvention Région HDF PRADET écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20210414-072-18	Révision prix terrains chemin des Roises	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20210414-073-19	Rétrocession concession cimetière G. Tardy	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité

Objet : Examen des DIA- n°2021-055-01
Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Adresse	Transmise par	Reçue en Mairie le :	Parcelles	Propriétaire	Superficie	Prix
37 bis rue de Mainville	Me Patricia DALY-BERTONNIER	19/03/2021	C770 & C771	M. JUDE et M. PICARD	2 249 m ²	237 000 €

Le Maire annonce qu'il a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2021-056-02
Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2020-102 et n° 2020-103 en date du 23 mai 2020 du Conseil Municipal de Ressons-le-Long,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2021-049 du 17/03/2021 : Convention de stage Camille PELLET
- B) Décision n°2021-050 du 19/03/2021 : DIA C770 et C771
- C) Décision n°2021-051 du 25/03/2021 : Convention de stage Alexandre BLIN
- D) Décision n°2021-052 du 26/03/2021 : Concession M. Aguiar
- E) Décision n°2021-053 du 30/03/2021 : Renouvellement adhésion AMF
- F) Décision n°2021-054 du 06/04/2021 : Convention de stage Manon CHOFFART

1 – FINANCES

11 – Budget

111 - Objet : Approbation du compte de gestion du budget communal 2020 - n° 2021-057-03

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Charge et délègue le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

112 - Objet : Compte administratif 2020 - n° 2021-058-04

RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Sous la présidence de Mme Patricia LUCOT première adjointe au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	518 021,95 €	
Recettes	667 404,66 €	
<i>Excédent de clôture :</i>		149 382,71 €
<i>Excédent reporté :</i>		13 823,76 €
Intégration du résultat par OOB		0,00 €

Investissement

Dépenses	716 473,06 €	
Recettes	711 211,04 €	
<i>Déficit de clôture :</i>		- 5 262,02 €
<i>Déficit reporté :</i>		- 52 414,35 €
Intégration du résultat par OOB		0,00 €
Solde d'exécution :		- 57 676,37 €

Restes à réaliser

<i>Investissement</i>		
Dépenses		72 352,07 €
Recettes		79 899,03 €

Besoin de financement **50 129,41 €**

Hors de la présence de M. Nicolas RÉBÉROT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

113 - Objet : Affectation des résultats 2020 - n° 2021-059-05

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Investissement	
Recettes N	711 211,04
Dépenses N	716 473,06
Résultat N	- 5 262,02
Report N-1	- 52 414,35
Int rés. Par OONB	0,00
Résultat cumulé (001)	- 57 676,37

Fonctionnement	
Recettes N	667 404,66
Dépenses N	518 021,95
Résultat N	149 382,71
Report N-1	13 823,76
Int rés. Par OONB	0,00
Résultat cumulé (002)	163 206,47

Restes à réaliser N	
Recettes	79 899,03
Dépenses	72 352,07
Total	7 546,96

Besoin de financement	
Résultat d'inv	- 57 676,37
Total restes à réaliser	7 546,96
BF	- 50 129,41

minimum à affecter au 1068 si <0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Affectation sur N+1		
	dépenses	recettes
001	57 676,37	0,00
002	0,00	113 077,06
1068		50 129,41

au minimum le BF si BF<0 et dans la limite du 002

114 - Objet : Budget primitif 2021 - n° 2021-060-06

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 10 février 2021,
Vu l'avis de la commission des finances des 7 et 12 avril 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau des opérations pour la section d'investissement,

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	641 389,06 €	641 389,06 €
Section d'investissement	1 369 649,17 €	1 369 649,17 €
TOTAL	2 011 038,23 €	2 011 038,23 €

115 - Objet : Vote des taux 2021 - n° 2021-061-07

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide d'augmenter de 2% les taux de la fiscalité sur les taux de référence 2021 soit :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	44,39 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	30,20 %

Article 2 : charge Monsieur le maire, ou son représentant, de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

12 - Subventions aux associations et CCAS

121 - Objet : Subventions aux associations 2021 - n° 2021-062-08

RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter pour l'exercice 2021 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-après :

Tiers	Montant de la subvention – art 6574
Aides aux Organisations Sportives de Courmelles	250 €
Association Cantonale Loisirs et Culture	50 €
Association Cantonale Sportive Football Vic-sur-Aisne	600 €
Association de Promotion des Chemins Verts	50 €
Association des anciens combattants de Ressons-le-Long	50 €
Association des chasseurs de Ressons-le-Long	50 €
Association des Parents d'Elèves de Ressons-le-Long	200 €
Association Vicoise de Gymnastique Volontaire	70 €
Club Saint-Georges	100 €
Comité d'Animation et des Fêtes de Ressons-le-Long	1 700 €
Compagnie d'arc de Vic sur Aisne	150 €
Coopérative scolaire de Ressons-le-Long	1 500 €
Croq'livres	1 400 €
Entente Cycliste de la Vallée de l'Aisne	350 €
Club Ressonnois Sports et Loisirs	70 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Vicois	50 €
Les jardins vicois	50 €
Mémoire et Patrimoine du ressonnois	50 €
Psychologie scolaire du Soissonnois	102,70 €
Soissonnois 14/18	50 €
Vie libre	75 €

TOTAL 6 962,70 €

122 - Objet : Subventions au CCAS 2021 - n° 2021-063-09

RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter pour l'exercice 2021 une subvention de 4.000 € au CCAS mandatée à l'article 657362.

13 - Objet : Tarifs ALAE/ALSH - n° 2021-064-10

RAPPORTEUR : Jérôme LIÉNARD

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte les tarifs, tels qu'annexés à la présente délibération.

DIT que ces tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2021.

CHARGE et **DÉLÈGUE** monsieur le Maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente.

14 - Objet : Indemnités de budget trésorier - n° 2021-065-11

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'attribution de l'indemnité de confection de budget pour 2021 pour un montant de 45,73 €.
- Charge et délègue le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

15 - Objet : Emprunt MT et CT - n° 2021-066-12

RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le maire à contracter un emprunt court terme TVA ainsi qu'un moyen terme afin de financer les opérations programmées en 2021
- Charge et délègue le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

2 – VIE MUNICIPALE

21 – Objet : PEdT n° 2021-067-13

Rapporteur : Jérôme LIÉNARD

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau PEdT ci-annexé ;

PRECISE qu'il est applicable pour les années scolaires 09/2021 à 08/2024.

CHARGE et **DÉLÈGUE** monsieur le Maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente.

22 – Objet : Suppression de postes - n° 2021-068-14

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide la suppression :

- d'un poste d'adjoint administratif 35h00
- d'un poste d'adjoint technique 35h00
- d'un poste de maîtrise 11h49
- d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe 17h25
- d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe 35h00

DIT que cette suppression est effective à compter de ce jour.

DONNE délégation au maire ou à son représentant pour l'accomplissement des formalités.

CHARGE et **DÉLÈGUE** monsieur le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente.

3 – INTERCOMMUNALITÉ

31 – Objet : Avis sur PLH – n°2021-069-15

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de PLH 2022-2027 de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

CHARGE et **DÉLÈGUE** Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

32 – PLUi et ZNT

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Point reporté

4 – PERSONNEL

41 – Objet : Mission harcèlement Centre de Gestion de l'Aisne – n°2021-070-16

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique proposé par le Centre de Gestion,
- d'informer les agents de ce dispositif.

CHARGE et **DÉLÈGUE** monsieur le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

5 – QUESTIONS DIVERSES

Objet : Demande de subvention région HdF PRADET écoquartier – n°2021-071-17

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de solliciter la région Hauts-de-France au titre du PRADET pour les travaux de la Tranche 1 (nord) et 3 (centre) de l'écoquartier au taux maximal conformément au budget prévisionnel suivant

S'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

Charge et délègue le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

Objet : Révision des prix terrains chemin des Roises – n°2021-072-18

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- De **PERMETTRE** la vente de la parcelle ZI22 lot A de 546 m² au prix de 40 000 € ;
- De **PERMETTRE** la vente de la parcelle ZI22 lot B de 2250 m² au prix de 55 000 € ;
- De **PERMETTRE** la vente des deux lots conjointement au prix de 90 000 € ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant à signer l'acte notarié et intervenir pour toutes les formalités afférentes à la vente des terrains.
- Que la recette sera encaissée à l'article 775

Objet : Rétrocession G. TARDY – n°2021-073-19

Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition de M. Merdjane Jennifer,
- décide le rachat de la concession funéraire N° 234 emplacement n°124 au prix de 47,50 € étant entendu que la part qui avait été versée au CCAS ne peut être remboursée,
- charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Ressons-le-Long, le 19/04/2021

Le maire,



Nicolas RÉBÉROT